



Assemblée générale du 27 mars 2018

Arcueil, le 1er mars 2018

Cher(e) camarade,

J'ai le plaisir de t'inviter à participer à l'assemblée générale de la CAIA qui se tiendra **le mardi 27 mars 2018 à 18 h 30** à l'adresse suivante :

DGAC – 50, rue Henry-Farman – 75720 Paris 15 (*cf plan d'accès joint*)

L'accueil se fera à partir de 18 h 00.

Tu trouveras ci-joint les documents relatifs à cette assemblée générale (ordre du jour, procuration, bulletin de vote pour le renouvellement du Conseil, résolutions). A compter du 10 mars 2018, les rapports moral et financier seront disponibles sur le site internet de la CAIA (www.caia.net) et pourront être consultés au secrétariat de l'association, à Arcueil. Si, toutefois, tu souhaitais les recevoir par courrier électronique ou postal, tu peux en faire la demande par téléphone ou e-mail : nous te les ferons parvenir aussitôt.

Je rappelle que tout membre de la CAIA peut faire acte de candidature pour être membre du Conseil dans les conditions fixées par notre règlement intérieur¹. Les camarades qui souhaiteraient entrer au Conseil lors d'un prochain renouvellement sont chaleureusement invités à se faire connaître auprès d'un membre du bureau de la CAIA ou auprès du secrétariat.

Cette assemblée générale sera suivie à 19 h 45 par une intervention de notre camarade

Joël Barre, Délégué général pour l'armement.

Nous pourrons ensuite poursuivre les échanges autour d'un cocktail amical.

Je compte sur la présence du plus grand nombre d'entre nous ce jour-là. Pour des raisons d'organisation, nous te demandons de bien vouloir nous annoncer ta présence avant **le lundi 19 mars 2018**, de préférence par un message électronique à l'adresse suivante : contact@caia.net

Si tu penses ne pas pouvoir être présent, il t'est possible soit d'envoyer une procuration (pouvoir joint à l'ordre du jour) à un camarade prévoyant d'assister à cette assemblée générale, soit de voter par correspondance pour le renouvellement du Conseil en faisant parvenir ton bulletin de vote au secrétariat sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe intérieure portant la mention « vote » et le nom du votant écrit très lisiblement ainsi que sa signature.

Je rappelle que, comme indiqué l'an passé, à partir de cette année, et sauf objection de ta part l'an passé quand nous t'avons interrogé à cet effet ou dans le cas où tu n'aurais pas communiqué d'adresse mail, les convocations et autres documents préparatoires à l'assemblée générale te sont adressés par voie électronique, à l'adresse que tu as donnée à la CAIA.

Dans l'attente de te retrouver à cette importante manifestation,

Bien Amicalement



IGA (2s) Philippe Hervé
Président de la CAIA

1 Outre les membres proposés par le Conseil d'Administration, tout membre actif ou membre d'honneur peut se porter candidat au Conseil d'Administration, en étant appuyé par au moins 10 membres de l'association, dans les conditions décrites à l'article 2 du règlement intérieur de la CAIA.